

N° 2025-028

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 19 juin 2025	Date d'affichage 19 juin 2025	Séance du 25 juin 2025	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 16 27
OBJET : Approbation du procès-verbal du 07 avril 2025			

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin 2025 à 19h10, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du vingt-cinq juin deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - LOPES Adélaïde- DIALLO Maye - PASCOAL Mariana - GORBENA Marcy - MONNARD Alain - RAOUL Nathalie - SELBONNE Céline - BROCHADO Françoise – CHIAKH Fydia - DAHAMNI Abdelkader - BASELTO Emilie - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

RAOUL Ludovic - pouvoir à MOUSSA Fouzi / ROUSSEL Annielle - pouvoir à ROUSSEAU Edwige / MEY Darivath - pouvoir à SELBONNE Céline / IBRAHIM Abdou – pouvoir GORBENA Marcy / PERON Thomas - pouvoir à DAINVILLE Nicolas / POINGT Alain - pouvoir à LOPES Adélaïde / VILLOING Fabrice - pouvoir à DIALLO Maye / BAC Christine - pouvoir à RAOUL Nathalie / HAUQUELIN Christine - pouvoir à BROCHADO Françoise / DUTU Nelly - pouvoir à BOURGOIN Christian / HOCDE Stéphanie - pouvoir à BASELTO Emilie

Absent excusé :

LWAMBA MAKANYAKA Natalie
GERBOUIN Pierre

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame SELBONNE Céline en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

2025-028

Objet : Approbation du procès-verbal du 07 avril 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15 ;

Vu la délibération du 12 mai 2022, n°2022-069, délégations du Conseil municipal au Maire ;

Considérant le procès-verbal présenté ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Prend acte du procès-verbal de la séance du 07 avril 2025.

PRISE D'ACTE

DE 27 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 25 juin 2025



Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20250625-2025-028-DE
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025